

NOUVELLE SÉRIE }

No. 45

MANDEMENT

ANNONÇANT UN JUBILÉ EXTRAORDINAIRE

JEAN LANGEVIN,

*par la grâce de Dieu et du St. Siège apostolique, Evêque
de St. Germain de Rimouski,*

*Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés reli-
gieuses et aux Fidèles de notre diocèse,*

SALUT ET BÉNÉDICTION EN N. S.

La foi nous apprend, N. C. F. que dans nos misères, nos tribulations, nos épreuves de toutes sortes, aussi bien que dans nos tentations et nos dangers spirituels, nous devons recourir à la prière, et que dans la prière nous trouvons consolation, force et secours. "Invoquez-moi au jour de la détresse, dit Dieu par le psalmiste, je vous délivrerai, et vous me glorifierez." (Ps. XI, IX, 15) —" Veillez et priez, nous dit aussi Notre-Seigneur, afin que vous n'entriez pas en tentation." (Matth. XXVI, 41)—Et l'Apôtre St. Paul ajoute de son côté : " Allons avec confiance au trône de la grâce, afin d'y recevoir miséricorde, et d'y trouver grâce et un secours opportun." (Hébr. IV, 16) —Ecoutez encore St. Bernard : " Sans doute le pouvoir de l'enfer est grand, mais la prière est plus puissante que tous les esprits malins ; car, par la prière, l'âme obtient l'assistance de Dieu, qui surpasse de beaucoup tout pouvoir créé."

Voyez aussi, N. C. F., la prière fortifiant le bras de Judith et procurant par sa faible main la délivrance de la ville de Béthulie. (Judith, III).— Voyez la prière obtenant au roi Ezéchias la prolongation de ses jours :